- Le freinage ;
- Le porte-à-faux, les angles morts ;
- L'assurance ;
- Les passages à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrage d'art, les plantations ; l'itinéraire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deuxphases :

– la première : hors circulation ;

– la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis deconduire et de la sécurité routière.
L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.
L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.
L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :
– emprunter des routes droites, négocier des virages ;
– changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
– réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
– dépasser et croiser des véhicules ;
– quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
– prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.
L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.
À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.